## SÉNAT

1re SESSION ORDINAIRE DE 1960-1961

Annexe au procès-verbal de la 1<sup>re</sup> séance du 15 novembre 1960.

# RAPPORT GÉNÉRAL

FAIT

au nom de la Commission des Finances, du Contrôle budgétaire et des Comptes économiques de la Nation (1), sur le projet de loi de finances pour 1961, adopté par l'Assemblée Nationale.

Par M. Marcel PELLENC

Sénateur,

Rapporteur général.

TOME III

EXAMEN DES CREDITS
ET DES DISPOSITIONS SPECIALES

ANNEXE N° 31

#### IMPRIMERIE NATIONALE

Rapporteur: M. Georges MARRANE

Au nom de M. Jacques DUCLOS,

Rapporteur spécial.

#### Voir les numéros:

Assemblée Nationale (1<sup>re</sup> législ.): 866, 886 (annexe 34) et in-8° 194. Sénat: 38 (1960-1961).

<sup>(1)</sup> Cette commission est composée de: MM. Alex Roubert, président; Jacques Masteau, Gustave Alric, Jean-Eric Bousch, vice-présidents; Yvon Coudé du Foresto, Hector Peschaud, Julien Brunhes, secrétaires; Marcel Pellenc, rapporteur général; André Armengaud, Fernand Auberger, Edouard Bonnefous, Paul Chevallier, Bernard Chochoy, André Colin, Antoine Courrière, Marc Desaché, Jacques Descours Desacres, Paul Driant, Jacques Duclos, Pierre Garet, Roger Houdet, Michel Kistler, Roger Lachèvre, Jean-Marie Louvel, André Maroselli, Georges Marrane, Max Monichon, René Montaldo, Geoffroy de Montalembert, Eugène Motte, Georges Portmann, Mile Irma Rapuzzi, MM. Joseph Raybaud, Jacques Soufflet, Ludovic Tron.

## Mesdames, Messieurs,

Le budget annexe de l'Imprimerie nationale, pour l'année 1961, doit s'élever en recettes et en dépenses à 83.228.000 NF, contre 81.028.000 NF pour 1960.

L'augmentation est donc de 2.200.000 NF, soit 2,7 %, alors que celui de 1960 était 7 % plus élevé que le budget de 1959.

Cet accroissement est le reflet du développement de l'activité de l'Imprimerie nationale, ainsi qu'il ressort de l'évolution de ses recettes.

## SECTION I. — Les recettes.

Le tableau ci-après donne, pour les cinq dernières années, le montant des recettes ainsi que le tonnage de papier utilisé et le nombre de feuilles consommées.

Evolution, entre 1955 et 1959, des recettes constatées et de la quantité de papier consommé par l'Imprimerie nationale.

ANNEES	RECETTES constatées.  (En nouveaux francs.)	TONNAGE de papier utilisé. (En tonnes.)	NOMBRE de feuilles utilisées.
1955	48.005.260	13.744	832.364.000
1956	53.326.380	13.520	782.590.000
1957	61.264.660	12.195	738.000.000
1958	76.893.250	15.892	876.000.000
1959	75.572.421	15.646	900.885.000

L'examen de ce tableau fait apparaître, après une progression constante de 1955 à 1958, un léger fléchissement en 1959, puisque les recettes ont diminué de plus d'un million de nouveaux francs

et que le tonnage du papier utilisé a été inférieur de 250 tonnes environ à celui de l'année précédente. En fait, il ne s'agit pas d'un ralentissement réel de l'activité de l'Imprimerie nationale, car ce fléchissement est la conséquence de deux causes exceptionnelles : d'une part, le référendum de 1958 avait nécessité 700 tonnes de papier ; d'autre part, l'édition des annuaires téléphoniques de 1959, consacrés à la liste alphabétique des abonnés, a exigé un tonnage moins important que l'impression des annuaires de 1958 donnant la liste des abonnés par rues et par professions.

Il faut d'ailleurs souligner que la surface de papier utilisé, c'est-à-dire le nombre de feuilles usinées, en 1959, est supérieure à celle de 1958.

Il est encore trop tôt pour dire si les prévisions de recettes pour 1960 seront finalement atteintes, mais cela est vraisemblable, compte tenu des résultats déjà connus.

Quant à l'augmentation de recettes prévue pour 1961, elle résulte de l'accroissement du volume des travaux, estimé à 3,5 %. Cet accroissement, réalisé avec sensiblement le même personnel, résulte en partie de la réduction des travaux autrefois passés à des sous-traitants. Il est dû aussi, en particulier, au développement du trafic des Postes et Télécommunications, principal client de l'Imprimerie nationale, ainsi qu'à la prise en charge des imprimés communs des comptables supérieurs du Trésor.

Par ailleurs, la modernisation du matériel a permis à l'Imprimerie nationale de réduire très sensiblement le montant des travaux confiés à l'extérieur; cette réduction porte en particulier sur les imprimés en continu, liasses carbonnées, etc., que l'établissement, doté d'un nouveau matériel Chambon, peut maintenant traiter dans ses propres ateliers.

En outre, l'activité du Service d'édition et de vente des Publications officielles continue à croître avec la prise en charge de nouveaux imprimés, notamment ceux des Postes et Télécommunications et les imprimés communs destinés aux comptables supérieurs du Trésor.

## SECTION II. — Les dépenses.

Les prévisions de dépenses pour 1961 sont récapitulées dans le tableau ci-après, qui donne également la comparaison avec les crédits ouverts en 1960.

Comparaison des crédits ouverts par la loi de finances de 1960 et des propositions formulées dans le projet de loi de finances pour 1961.

			1961		DIFFERENCE	
DESIGNATION	1960	Services votés.	Mesures nouvelles.	Total.	avec 1960.	
		(E	n nouveaux franc	cs.)		
Crédits de payement.			1	†		
Première section.						
Personnel	23.678.965	24.375.076	+ 1.063.584	25.438.660	+ 1.759.695	
Matériel	46.461.315	46.450.455	<b>— 247.810</b>	46.202.645	- 258.670	
Charges sociales	4.301.173	4.422.522	+ 491.522	4.914.044	+ 612.871	
Dépenses diverses	Mémoire.	Mémoire.	>	Mémoire.	>	
Dépenses d'ordre	(1) 6.586.547	2.250.000	+ 4.422.651	(2) 6.672.651	+ 86.104	
Totaux	81.028.000	77.498.053	+ 5.729.947	83.228.000	+ 2.200.000	
A déduire : virements à la						
2º section	4.250.000	2.250.000	+ 2.250.000	4.500.000	+_ 250.000	
Net 1 <sup>re</sup> section	76.778.000	75.248.053	+ 3.479.947	78.728.000	+ 1.950.000	
Deuxième section.						
Investissements	4.250.000	2.250.000	+ 2.250.000	4.500.000	+ 250.000	
1 <sup>re</sup> section	Mémoire.	Mémoire.	>	Mémoire.	>	
Totaux	4.250.000	2.250.000	+ 2.250.000	4.500.000	+ 250.000	
Totaux des crédits de paiement	81.028.000	77.498.053	+ 5.729.947	83.228.000	+ 2.200.000	
Autorisations de programme	4.500.000	>	4.700.000	4.700.000	+ 200.000	

<sup>(1)</sup> Dont 4.161.567 NF d'excédent versé au Trésor.
(2) Dont 4.372.651 NF d'excédent versé au Trésor.

Il ressort de ce tableau que, d'une année sur l'autre, les dépenses de personnel et les dépenses d'investissement sont en augmentation tandis que les dépenses de matériel sont en légère diminution.

## I. — Les dépenses d'exploitation.

#### A. — LES DÉPENSES DE PERSONNEL

Les dépenses de personnel, non compris les charges sociales, passent de 23.678.965 NF en 1960 à 25.438.660 NF, marquant ainsi une progression de 1.759.695 NF, ce qui représente environ 80 % de l'accroissement total des dépenses du budget annexe.

Pour près de 40 %, elle résulte de « mesures acquises », c'est-à-dire de l'extension, en année pleine, des mesures de revalorisation des traitements et salaires intervenues au cours de l'année 1960.

Quant aux « mesures nouvelles », elles correspondent pour partie à la création de 11 emplois et à des augmentations de salaires du personnel ouvrier.

## 1° Les effectifs.

A l'heure actuelle, l'Imprimerie nationale compte un effectif de 2.001 personnes se répartissant comme suit :

- 152 fonctionnaires administratifs.
- 170 fonctionnaires techniques.
- 1.679 ouvriers.

Les créations d'emplois demandées dans le budget de 1961 s'élèvent à 11, dont 1 pour les fonctionnaires administratifs, et 12 pour les fonctionnaires techniques.

Mais 2 emplois de protes simples sont supprimés.

En ce qui concerne les fonctionnaires administratifs, la mesure concerne un emploi de sous-chef de sécurité rendu nécessaire par l'extension des locaux à surveiller dans l'immeuble de la rue Paul-Hervieu. Pour les fonctionnaires techniques, il s'agit du déroulement normal du plan de réforme qui a été mis en train dès 1959 et qui s'est développé conformément au tableau ci-après:

Réforme des effectifs des personnels techniques.

GRADES	PROJET global	EFFECTIF accordé en 1959.	EFFECTIF accordé en 1960.	EFFECTIF demandé en 1961.
Protes principaux adjoints	2	*	<b>»</b>	2
Protes de classe exceptionnelle.	4	*	*	1
Protes	3	1	2	»
Protes adjoints	4	1	3	»
Sous-protes	22	4	5	3
Chef mécanicien principal	1	<b>»</b>	•	1
Chefs mécaniciens	2	»	<b>»</b>	1
Correcteur de classe excep- tionnelle	1	>	<b>&gt;</b>	*
Correcteurs	2	1	>	*
Correcteurs adjoints	6	3	»	2
Adjoints techniques	5 + 5	*	>	2
Totaux	57	10	10	12 (a)

<sup>(</sup>a) La création des deux protes principaux adjoints est gagée par la suppression d'emploi de deux protes.

Il est prévu enfin le recrutement d'ouvriers temporaires qui seront chargés des travaux de démontage, de déménagement et de réinstallation à la suite de la mise en service de nouveaux matériels et de l'extension des ateliers.

## 2° Les augmentations de salaires.

Les ouvriers de l'Imprimerie nationale sont rangés dans la catégorie des ouvriers « à salaire régional », c'est-à-dire dont la rémunération est fixée en fonction de celle appliquée dans l'industrie. En ce qui les concerne, les salaires de référence sont ceux pratiqués dans la profession, tels qu'ils résultent des conventions collectives des imprimeries de labeur pour la grande majorité du personnel ouvrier ou des imprimeries de presse, pour les ouvriers de l'atelier de composition mécanique (linotypistes).

Toutefois, comme les ouvriers à salaire régional ont la qualité d'agents de l'Etat — bien que non soumis au statut général des fonctionnaires — l'article 19 de la loi de finances du 14 septembre 1948 a prévu que les salaires, primes et indemnités de toute nature susceptibles de leur être alloués seraient fixés par arrêtés des ministres intéressés revêtus de la signature du Ministre des Finances et des Affaires Economiques.

Les salaires pratiqués dans l'industrie du livre ayant été relevés de 3 % à compter du 9 novembre 1959, de 2,9126 % avec effet du 14 mars 1960 dans la branche labeur et de 3,498 % avec effet du 1<sup>er</sup> février 1960 dans la branche presse, les arrêtés des 4 janvier et 17 mai 1960 ont eu pour objet d'autoriser l'extension de ces majorations de salaires aux personnels intéressés et ont donc été traduits dans le budget.

Au titre des mesures nouvelles, ces ajustements de salaires représentent une dépense de 600.566 NF.

\* \*

Quant à l'augmentation des crédits destinés à couvrir les charges sociales et qui s'élève à 612.871 NF, elle est due à plusieurs causes : majoration des traitements et des salaires, léger accroissement des effectifs, relèvement du plafond des rémunérations à prendre en considération pour le calcul des cotisations de Sécurité Sociale, ajustement de la contribution de l'Imprimerie Nationale aux fonds de retraites des ouvriers de l'Etat.

## B. — Les dépenses de matériel

Ainsi que nous l'avons indiqué précédemment, les dépenses de matériel sont en diminution de 258.670 NF par rapport à celles de 1960.

Celle-ci s'explique par une réduction de la masse des travaux confiés à l'extérieur — et qui porte sur un million de nouveaux francs — en raison de la modernisation du matériel qui permet maintenant à l'Imprimerie Nationale de procéder à l'impression de nombreux imprimés mécanographiques et comptables qui, auparavant, étaient commandés à l'extérieur.

En revanche, certains crédits sont en augmentation, tels ceux afférents aux amortissements (+ 373.980 NF) et ceux correspondant aux dépenses nouvelles entraînées par l'extension des locaux (+ 300.200 NF). Il convient de noter que l'amortissement du matériel nouveau est prévu en cinq ans.

Il faut signaler enfin que, malgré le développement de l'activité de l'établissement, les crédits destinés à l'achat de matières premières, de matières consommables et d'emballages restent inchangés par rapport à l'année précédente. Cette mesure correspond au désir de diminuer les stocks, en tablant sur une procédure plus rapide de passation des marchés. Il est souhaitable, en effet, que celle-ci soit assouplie, compte tenu du caractère industriel de l'Imprimerie Nationale; l'amenuisement des stocks à laquelle elle permettrait d'aboutir n'aurait que les plus heureux effets tant sur le plan matériel que sur le plan financier.

\* **\*** \*

## II. — Les dépenses d'investissement.

Le tableau ci-après retrace l'évolution des dépenses d'investissement de l'Imprimerie Nationale au cours des dernières années.

Dépenses d'investissement de l'Imprimerie Nationale de 1956
---

ANNEES	FINANCEMENT d'investi	DEPENSES	
	Annuités d'amortissement.	Excédent de recettes affecté.	d'investissement.
	(En nouveaux francs.)		
1956	741.800	1.258.200	2.000.000
1957	774.300	2.525.700	3.300.000
1958	983.200	3.216.800	4.200.000
1959	1.612.260	4.587.740	6.200.000
1960	1.826.020	2.423.980	4.250.000
1961	2.200.000	2.300.000	4.500.000

Après une pointe en 1959 — correspondant à la réalisation d'opérations immobilières — les dépenses d'investissement marquent, depuis quatre ans, une relative stabilité.

Les 4,5 millions de nouveaux francs de crédits de paiement demandés pour 1961 se partagent, pour moitié, entre les opérations en cours et les opérations nouvelles.

## Les opérations en cours correspondent aux dépenses suivantes :

Grosses réparations	80.000	NF
Rotative offset	460.000	NF
Manutention automatique	250.000	NF
Collage sur machine Somua	110.000	NF
Trois groupes à composer Monarch avec claviers et matrices	200.000	NF
Chauffage du hall des presses	15.000	NF
Quatre composeuses Intertype	294.000	NF
Divers (commandes de moins de 25.000 NF)	490.000	NF
Total pour le matériel	1.899.000	NF
Construction	350.000	NF
Total général	2.249.000	NF

Quant aux opérations nouvelles — auxquelles sont également affectées 4,7 millions de nouveaux francs d'autorisations de programme — les réalisations envisagées en 1961 et 1962 sont récapitulées dans le tableau ci-après :

OBJET	AUTORI- SATIONS	CREDITS DE PAIEMENT	
OBJEI	de programme.	1961	1962
	(En mill	ers de nouveaux	francs.)
Fon derie.			
Renouvellement du matériel Foucher.  — Remplacement de fondeuses de caractères particulièrement vétustes (40 ans d'âge)	108	78	30
Composition.			
Remplacement et modernisation du matériel linotype (machines de plus de 20 ans). — Acquisitions complémentaires pour la photocomposition (la mise en œuvre d'une composeuse lumitype nécessite l'acquisition de divers matériels accessoires)	960	550	410
Presses.			
a) Typographiques plates: Remplacement de presses en blanc (matériel ancien de plus de 20 ans)	900	340	560
b) Roto, typo et offset:  Extension du collage en marche et du paquetage automatique	900	550	350
(Opération qui doit permettre des économies de temps pour les changements de bobines et éga- lement une moindre gâche de papier.)			
c) Offset:			
Aménagement des laboratoires de pho- tographie (opération liée à la mise en œuvre de la lumitype)	200	100	100
Travaux accessoires.			:
Modernisation des secteurs de pliage et de rognure (programme de mécanisation des façonnages dans l'atelier des T. A.)	1.580	580	1.000
Transports extérieurs et intérieurs.			
Entretien du parc automobile et achat de matériel divers pour transports et manutentions intérieures	52	52	
Totaux	4.700	2.250	2.450

#### Services sociaux.

Il est utile d'ajouter que le personnel possède à sa disposition un restaurant dont la gestion est autonome.

Il existe également un réfectoire à la disposition du personnel apportant son repas, ainsi qu'une garderie d'enfants utilisée au maximum et qui aurait besoin d'un agrandissement.

Une coopérative d'alimentation a été créée par le personnel ainsi qu'une société coopérative d'H. L. M. « La Chaumière », qui a déjà construit 176 pavillons et 9 logements collectifs.

30 pavillons sont en construction.

190 membres répartis dans plusieurs sections : football, basket et volley-ball, forment le Club sportif de l'Imprimerie nationale. Malheureusement ce dernier n'a pas de stade à sa disposition.

Je formule le vœu que dans le budget de 1962 des crédits soient prévus pour l'aménagement d'un terrain de sport mis à la disposition du Club sportif de l'Imprimerie nationale.

• •

En conclusion, la Commission des Finances propose l'adoption, sans aucune modification, du budget annexe de l'Imprimerie Nationale, déjà voté sans changement par l'Assemblée Nationale.

La Commission des Finances demande au Sénat de voter :

- 1° Le crédit de 77.498.053 NF ouvert pour 1961 au titre de l'Imprimerie nationale par l'article 32 de la loi de finances ;
- 2° Le crédit de 4.700.000 NF inscrit au paragraphe 1er de l'article 33 au titre des autorisations de programme;
- 3° Le crédit de 5.729.947 NF inscrit au paragraphe 2 de l'article 33 de la loi de finances.

Ainsi le Sénat votera l'ensemble des crédits de 87.928.000 NF nécessaire au fonctionnement de l'Imprimerie nationale pour l'année 1961.